COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 18/12/23

Présents : MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), S. PILLEMONT (CDA), P. DUPIN (en visio), J.P LEDUC (Président), MME RUPERT.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRÈS 2 RAPPELS

MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ 0pt, 0 but & AMENDE AU CLUB RECEVANT

VETERANS

D5-C DU 26/11/2023
27185527 NEAUPHLE-PONT. 32 / FCFF 31

2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U16

D4-B DU 03/12/2023
27343104 CARRIERES GRES. 22 / ENT. MEZIERES EPÔNE 22

1ER RAPPEL

U16

D4-B DU 10/12/2023
27343126 CARRIERES GRES. 22 / MAISONS-LAFFITTE FC 22

D4-C DU 10/12/2023
27238695 HOUILLES AC 24 / SARTROUVILLE ES 22

U14

D3-A DU 09/12/2023
26926460 LFCM 21 / ROSNY S/SEINE CSM 21

D4-B DU 09/12/2023
25883427 CONFLANS FC 23 / TRIEL AC 21

D4-E DU 09/12/2023
27224485 MARLY LE ROI US 23 / COIGNIERES FC 21

FORFAITS NON AVISES
1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-D DU 17/12/2023
27165334 BOIS D'ARCY AS 3

U18

D3-C DU 17/12/2023
27235891 CROISSY US 21

U16

D4-D DU 03/12/2023
27238807 RAMBOUILLET YVELINES 23

FORFAITS AVISES
1ER FORFAIT

FUTSAL

D1-A DU 16/12/2023
26923126 JOUARS PONTCHARTRAIN 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 06/01/2024

U14

D4-F
27225060 ESSARTS LE ROI AGS 21 / MAGNY 78 FC 21

A JOUER LE 07/01/2024

VETERANS

D5-B
27187358 TRIEL AC 33 / CELLOIS CS 32

U18

D3-A
27234969 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / VAUXOISE ES 21

U16

D3-B
25893413 HOUILLES S.O. 21 / BOUGIVAL FOOT 21

D3-C
25893502 ABLIS SUD 78 21 / MONTIGNY LE BX AS 22

D4-D
27238810 HOUDANAISE REGION FC 23 / ELANCOURT O.S.C. 21

D4-E
27238995 MONTFORT / U.S.Y. 21 / MESNIL ST DENIS ASL 22

A JOUER LE 28/01/2024

SENIORS

D4-B
25890384 HOUILLES S.O. 2 / CHATOU AS 3

A JOUER LE 11/02/2024

SENIORS

D5-A
26674566 GUITRANCOURT ASF 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 2

D5-D
27165333 YVELINES/MONFORT FC 1 / E. S. GUYANCOURT F. 2

VETERANS

D2-B
25896161 YVELINES U.S. 31 / VALLEE 78 F.C. 31

D3-A
25896290 VAUXOISE ES 31 / MAISONS-LAFFITTE F.C 31
25896294 ANDRESY F.C. 31 / EPONE U.S.B.S. 31

D3-B
25896426 ABLIS SUD 78 31 / CROISSY U.S. 31

D4-C
25896953 CERNAY/BONN./US17T 31 / VALLEE 78 F.C. 32

D5-A
25894816 BREVAL LONGNES F.C. 32 / TRIEL AC 32

27184970 JUZIERS/ASFG/MEULAN 32 / VERNEUIL PORT. 32

A JOUER LE 17/02/2024

U14

D4-B
25883435 VAUXOISE ES 21 / MAURECOURT F.C. 21

A JOUER LE 18/02/2024

SENIORS

D5-B
27164019 VAUXOISE ES 2 / ENT. MAULE-MEZIERES 3

D5-D
27165332 HOUDANAISE REGION FC 3 / VOISINS F.C. 3

VETERANS

D2-A
25895964 MEULAN/ASFG/JUZIERS 31 / CHATOU AS 31

D3-B
25896423 MARCQ FC 31 / MONTFORT FC 31

U16

D4-A
27236717 VAUXOISE ES 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21

A JOUER LE 24/02/2024

U14

D4-B
25883436 CHANTELOUP LES V. US 21 / VERNEUIL S/S US 22

SENIORS F

D1-A
27139743 HOUILLES A.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1

A JOUER LE 25/02/2024

SENIORS

D5-C
27164924 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / CELLOIS CS 2

U16

D4-A
27236686 VINSKY FC 1 / EPONE USBS 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D5-A
26674567 FONTENAY ST PERE AS 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

VETERANS

D1-A
25928294 GUERVILLE ARNOUVILLE 31 / VELIZY ASC 31

D5-D
25897266 POIGNY LA FORET US 32 / ST ARNOULT F.C. 78 32

U16

D4-A
27236720 INTERFOOT 78 21 / JUZIERS F.C. 21
27236730 VAUXOISE ES 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21
27236733 ROSNY S/SEINE C.S.M. 22 / JUZIERS F.C. 21
27236736 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / ROSNY S/S C.S.M. 22

U14

D4-E
27224454 MAUREPAS AS 22 / VERSAILLES 78 FC 26
27224480 MAUREPAS AS 22 / FCRH VESGRE 22
27224490 MAUREPAS AS 22 / PLAISIROIS F.O. 23

TERRAINS IMPRATICABLES

U14

D4-B DU 09/12/2023
25883427 CONFLANS FC 23 / TRIEL AC 21
En l'absence d'une feuille de match indiquant l'impraticabilité du terrain ou d'un arrêté Municipal la Commission dit match perdu par erreur administrative (0 point 0 but) aux 2 clubs (article 20 du RS du D.Y.F.).

D4-F DU 09/12/2023
27225060 ESSARTS LE ROI AGS 21 / MAGNY 78 FC 21
Suite à la réception du justificatif de la Mairie, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

551985 PORT-MARLY CS
Courrier de l'arbitre officiel du match ci-dessous concernant l'arrêté municipal prolongé jusqu'au 17.12.23.

CDM D1-A DU 17/12/2023
26923606 PORT MARLY CS 5 / CROISSY US 5

La Commission constate le non-respect du protocole de l'article 20 du RS du D.Y.F.

La Commission reporte la rencontre mais sanctionne donc d'une amende de 30€ le club de PORT-MARLY (non respect par le club recevant des obligations fixées à l'article 20.5 du règlement sportif en cas d'arrêté municipal tardif).

La Commission rappelle que les échanges de mail doivent être réalisés sur les adresses mail officiels des clubs avec copie à Administration.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

CY DU 08/10/2023
27295810 ENT. EPONE MEZIERES 21 / HOUILLES AC 24
Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **1 match ferme** pour l'équipe 21 de ENT. EPONE MEZIERES évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.
Le terrain proposé :
doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;
ne peut être situé sur le territoire :

- *de la commune où se trouve le siège social du club,*
- *d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,*
- *d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,*
- *d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.*

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.
Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club *(art 40 alinéa 7 du RS du DYF).*

La Commission désigne le match suivant :
D4-A DU 24/03/2024
27236773 ENT. EPONE MEZIERES 21 / JUZIERS FC 21

COURRIERS

537683 HARDRICOURT US
Courrier du club nous indiquant un défaut d'alternance entre les U18 et les U16 le dimanche 14/01/23, et propose les horaires suivants pour y pallier :

- U16 D2-A contre CHATOU AS 21 à 11h
- U18 D2-A contre VERSAILLES 78 FC 23 à 13h

La Commission est en attente de l'accord écrit de CHATOU AS.

DEMANDES

U16

D3-B DU 04/02/2024
25893428 HOUILLES SO 21 / BOIS D'ARCY AS 21
Demande de HOUILLES SO pour avancer la rencontre U16 à 11h car il y a déjà les U18 à 13h.
La Commission est en attente de l'accord écrit de BOIS D'ARCY AS.

U16

D3-B DU 03/03/2024
25893438 HOUILLES SO 21 / CARRIERES S/SEINE US 21
Demande de HOUILLES SO pour avancer la rencontre U16 à 11h car il y a déjà les U18 à 13h.
La Commission est en attente de l'accord écrit de CARRIERES S/ SEINE US.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).
L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.
LA TABLETTE DOIT ETRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.
UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).
La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

VETERANS

D3-B DU 03/12/2023
25896416 NEAUPHLE-PONT. 31 / MAUREPAS AS 32
Pris note du rapport de NEAUPHLE.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U18

U18 D3-D DU 17/12/2023
27236048 FCRH VESGRE 21 / ABLIS SUD 78 21
Pris note du rapport d'ABLIS.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D1-A DU 03/12/2023
25892956 VILLENNES ORGEVAL 21 / MONTIGNY LE BX AS 21
Pris note du courrier de VILLENNES ORGEVAL.
La Commission annule l'amende parue dans le journal YF 1782.

SENIORS FUTSAL

D1-A DU 25/11/2023
26923122 MONTESSON U.S. 1 / A.S.J.A 1
Après rappel et non réception du rapport demandé,
La Commission sanctionne l'équipe de MONTESSON d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

CDM

D1-A DU 03/12/2023
26923599 VOISINS F.C. 5 / PORT MARLY C.S. 5
Pris note du rapport de VOISINS.
RAPPEL : La commission demande à PORT MARLY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CY U14

POULE UNIQUE DU 16/12/2023
27630761 FCFF 21 / SARTROUVILLE ES 21
Pris note du rapport de SARTROUVILLE.
La Commission demande à Fontenay le Fleury un rapport sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4-D DU 02/12/2023
25895575 CHAMBOURCY ASM 21 / ETANG ST NOM ES 21
RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs **un rapport détaillé** sur la non utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERA LES RENCONTRES.
Les tirages suivants sont en ligne sur le site internet et Footclubs :

COUPE DES YVELINES

1/8ÈMES
U18
Dimanche 7 janvier 2024

COUPE DES YVELINES

1/8ÈMES
U16
Dimanche 7 janvier 2024

COUPE DES YVELINES

1/8ÈMES
U14
Samedi 6 janvier 2024